

LES CAUSES DU DÉCLIN
DU VIGNOBLE MOSELLAN
OU
PLAIDOYER POUR UN RENOUVEAU
DE LA CULTURE DE LA VIGNE
DANS LE DÉPARTEMENT
DE LA MOSELLE

François REITEL

Docteur ès Lettres
Maître de Conférences

Directeur du Département de Géographie de l'Université de Metz

Du même auteur :

- « LES REGIONS DE LA FRANCE DE L'EST ET LEUR ENVIRONNEMENT GEOGRAPHIQUE ». C.O.P.R.U.R. Strasbourg 1966.
- ETUDE COMPAREE DU CREDIT EN SARRE ET EN MOSELLE. « REPERCUSSIONS SUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ». Edition de l'Epargne. Paris 1966.
- « LES ALLEMAGNES ». Les hommes, la terre, les régions. Editions A. Colin. 1970. Prix de l'Académie Française 1971.
- « UN MASSIF CENTRAL RHENAN ET SES BORDURES ». Thèse doctorat d'Etat. Edition Service d'Impression des thèses de doctorat d'Etat. Lille 1973.
- « MERS ET FLEUVES ». Variations sur le thème de l'eau. Edition M. Didier. Paris 1974.

Der Rückgang der Reben hatte viele Ursachen die in der folgenden Studie erörtert werden. Man muss aber unterstreichen dass der Rückgang sich nicht durch die natürlichen Bedingungen erklärt. Die hauptsächlichsten Faktoren sind : die Entwicklung der Eisenbahn die den billigen südlichen Weinen den lothringischen Markt eröffnete ; die Industrialisierung und Verstärkung die dem Weinbau Arbeitskräfte und Kapital entzogen ; die Reblausversäuchung ; die Besitzstruktur die hemmend wirkte ; das Versagen des Genossenschaftswesens ; die rückständige Weinbehandlung ; das Versagen des lokalen Grossweinhandels ; die politischen Verhältnisse. Als Lothringen 1871 annektiert wurde war das Metzter Land ein südliches Weinbaugebiet im deutschen Raume. Nach der Rückkehr an Frankreich 1918 zählte es hingegen zu den nördlichsten Weinbaugebieten des Landes. Die Produktion Algeriens und der anderen französischen Weinbaugebieten lastete schwerstens auf dem Markt und benachteiligte den lothringischen Weinbau. Aber heutzutage sind alle Vorbedingungen geschaffen einen gewissen Wiederaufbau des Rebareals zu begünstigen. Die folgende Studie ist demnach auch ein Plaidoyer für eine neue Entwicklung der Rebe im Moseldepartement.

SUMMARY.

THE CAUSES OF THE DECLINE OF THE MOSELLE WINE REGION - OR A PLEA FOR THE RE-ESTABLISHMENT OF THE MOSELLE WINE REGION.

Much history is bound up with the Moselle wine region. In Roman antiquity a considerable vine culture had grown up on the hillsides along the Moselle ; the prosperity of the town of Metz was itself in part linked with these vineyards. The peak period came in the 18th and early 19th centuries : at that time vines covered more than 5,600 hectares of the Moselle département ; villages along the river lived by the vine, and all social organization bore - and still bears - the mark of the vine.

The decline was brought about by many factors which this study will examine in detail. It should be emphasized that physical or natural conditions are scarcely to blame. Among the more determinant factors, we must note : the extension of the railway, which allowed the introduction of Midi wines ; industrialisation, which drew off labour and capital ; urbanisation, working in the same direction ; the outbreak of phylloxera ; property structures ; the failure of the co-operative movement ; the archaism of wine-making techniques ; and political conditions. For this wine region - southern, in German territory, after the 1871 annexation ; northern, after the return to France in 1918 - suffered from the vicissitudes of a frontier region. At present vines take up but a few hundred hectares in the Moselle. But everything is right for its re-establishment, both at the local Moselle level and at the French and international level. Market conditions are such that the hour of the secondary wine region seems to have come. This article will deal with all these ideas and facts ; so that the study of the causes of the decline of wine-growing in the Moselle constitutes a plea for its rejuvenation.

A Monsieur et Madame Rouyer

A Madame Fumholz.

Hommage amical ou

Poëme

Recht

LES CAUSES DU DÉCLIN DU VIGNOLE MOSELLAN

ou

plaidoyer pour un renouveau de la culture de la vigne dans le département de la Moselle

Bien des aspects historiques lorrains sont attachés au vignoble mosellan. Dès l'antiquité romaine les côtes de Moselle avaient vu se développer un vignoble important. La prospérité de la ville de Metz était en partie liée au vignoble. Le XVIII^e et le début du XIX^e siècles marquent l'apogée. La vigne s'étendait alors sur plus de 5600 ha dans le département de la Moselle. Les villages de la côte vivaient de la vigne et toutes les structures portaient, et portent encore, l'empreinte de la vigne.

Le déclin fut provoqué par de nombreux facteurs que la présente étude examine dans le détail. Il est à souligner que les conditions physiques ou naturelles ne sont guère à incriminer. Parmi les facteurs les plus déterminants il convient de citer : le développement du chemin de fer qui permit l'arrivée des vins du Midi ; l'industrialisation qui soutira main-d'œuvre et capitaux ; l'urbanisation agit dans le même sens ; la crise phylloxérique ; la structure de la propriété ; l'échec du mouvement coopératif ; l'archaïsme des méthodes de vinification ; les conditions politiques. En effet, ce vignoble, méridional dans l'espace germanique après l'annexion de 1871, septentrional après le retour à la France en 1918, subit les vicissitudes d'une région frontalière. A présent la vigne ne couvre plus que quelques centaines d'ha en Moselle. Mais toutes les conditions d'un renouveau sont réunies, tant sur le plan mosellan que sur les plans français et internationaux. Les conditions de marché sont telles que l'heure des vignobles secondaires semble venue. Ce sont toutes ces idées et faits que le présent article aborde. Aussi l'étude des causes du déclin du vignoble mosellan constitue-t-elle un plaidoyer pour un renouveau de ce dernier.

I. — UN VIGNOBLE AU PASSÉ BRILLANT.

L'époque des vendanges, le problème des vins de Bordeaux, l'augmentation rapide du prix des vins en général sont autant de sujets qui permettent de se pencher sur un problème qui devrait intéresser nombre de Mosellans : celui de l'histoire de notre vignoble. Les côtes de Moselle, les côtes de la Seille furent des siècles durant un vignoble prospère, de réputation européenne.

Des lettres de noblesse

La vigne, avec le blé et l'olivier a été une des bases agricoles de la civilisation romaine. Aussi n'est-il pas étonnant que sous l'Empire Romain notre région a été très tôt orientée vers la viticulture. Tout l'y invitait. Les conditions naturelles d'abord. Les côtes de Moselle fournissent des sols graveleux et argileux propices à la vigne. Le climat d'abri limite les précipitations et le nombre de jours de gel. Les côtes par leur alignement de villages qu'on remarque encore de nos jours étaient devenues, avec la vallée de la Meuse, un des axes vitaux de la Lorraine. La vallée de la Moselle l'emportait rapidement, cependant. En effet la voie fluviale, au cours calme, permettait la navigation vers le Rhin. Les amphores et barriques de vins étaient véhiculées par les « NAUTAE MOSALLICI », ces transporteurs organisés dès l'époque romaine en corporation et qui avaient le privilège des transports de Scarpone à Sierck.

AUSONE, ce poète d'origine bordelaise, précepteur au IV^e siècle, à la cour de Trèves auprès de l'Empereur Romain Gratien, fils de Valentinien Ier, chantait en des vers inoubliables la beauté des coteaux mosellans ourlés d'un ruban de vignes. Son poème MOSELLA, écrit en latin, mériterait d'être médité sur les beautés disparues dans notre région.

Dans les vallées de la Moselle et du Rhin l'Empereur PROBUS est souvent considéré comme le créateur de la viticulture, car peu après être monté sur le trône (276) il publie un édit autorisant la culture de la vigne dans le Nord de la Gaule. Les habitants des vallées en profitèrent et il est vraisemblable que c'est la proximité d'un vignoble prospère qui fit choisir, un moment, Trèves comme capitale de l'Empire Romain d'Occident. Ainsi deux villes romaines Trèves et Metz doivent leur prospérité et à la fonction de passage et à la vigne. Il est tout aussi vraisemblable que les Mérovingiens choisirent d'installer la capitale de l'Austrasie à Metz, parce que le vignoble du Pays Messin était encore renommé. Bien des excès à la cour d'Austrasie ont dû avoir leur origine dans les vins mosellans. Cela explique qu'un autre poète, Fortunat (VII^e), appelé à la cour de Sigisbert Ier par la reine Brunehaut chanta encore les beautés du vignoble des côtes de Moselle. De telles lettres de noblesse sont dignes de considération. Car nos ancêtres avaient généralement bon goût à voir la pérennité des vignobles qu'ils ont créés.

Les abbayes et seigneurs du Moyen Age continuent l'œuvre des Romains

Après une période difficile due aux grandes invasions, la grande histoire du vignoble mosellan continue au Moyen Age. Abbayes, chapitres, instituts religieux s'intéressent à la vigne. Le grand historien belge Henri Pirenne a démontré combien les abbayes des pays septentrionaux étaient intéressées aux X^e - XI^e - XII^e siècles aux vignobles de la vallée de la Moselle où elles se fournissaient, régulièrement, en vins. Avant le développement du grand commerce aux XII^e - XIII^e siècles, pour s'assurer des approvisionnements sûrs et réguliers, elles avaient acquis des vignes, souvent les meilleures, dans la vallée. Les seigneurs laïques ne restèrent pas en retard. L'intérêt porté au vin était tel que plusieurs seigneurs (fonciers) se répartissaient la propriété d'un territoire communal. Aussi la mainmise ecclésiastique et seigneuriale fut elle très forte dans les villages des côtes qui s'opposent dès cette époque aux villages des plateaux vivant essentiellement de la grosse culture. L'abbaye de Gorze était un des plus grands propriétaires viti-

SOURCES — BIBLIOGRAPHIE.

- Archives Départementales de la Moselle, séries E., H., M., et A.-L.
- Statistiques Agricoles, Ministère de l'Agriculture.
- A. BELLARD : Feu le vignoble lorrain - Art populaire de France. 1960.
- R. DION : Histoire de la vigne et du vin en France. Des origines au XIX^e s. Paris, 1959. 768 pages.
- M. PRECHEUR : Grandeur et décadence du vignoble lorrain. 1953. Institut de Géographie. Clermont-Ferrand.
- F. REITEL : Deux siècles de propriété rurale dans les environs de Metz (milieu du XVIII^e s. à 1963). Rev. Géo. de l'Est, 1965/1, p. 3-40.
- J. RISTON : Contribution à l'histoire de la vigne et sa culture en Lorraine. Thèse 1913.
- J. SCHNEIDER : La Ville de Metz aux XIII^e et XIV^e s. Nancy, 1950. 606 p.
- M. VOGIN : La reconstitution du vignoble du Toulois dans le cadre de l'aménagement rural et urbain. Direction Départementale de l'Agriculture, Meurthe-et-Moselle. 1970. Ronéoté.

PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES HORS TEXTE.

Il a semblé intéressant, à l'auteur, d'ajouter quelques photographies concernant l'ensemble de la vallée de la Moselle (France, Luxembourg et R.F.A.). Cela permet de distinguer trois aspects de la viticulture mosellane :

1. — Le stade mosellan (département de la Moselle) : le déclin avec une extension généralisée des friches.
2. — Le renouveau du Toulois (Département de la Meurthe-et-Moselle).
3. — Le stade de la prospérité avec la réalisation de gigantesques travaux de remembrement en R.F.A. et au Luxembourg.

ZUSAMMENFASSUNG.

DIE URSACHEN DES RUCKGANGS DES WEINBAUS IM MOSELDEPARTEMENT ODER EIN PLAIDOYER FÜR DIE ERNEUERUNG DES WEINBAUS IM MOSELDEPARTEMENT.

Viele historische Geschehnisse sind mit dem Weinbaugebiet des Moseldepartements verbunden. Schon zur Römerzeit war das Moseltal, und besonders das Metzter Land, ein berühmtes Rebland. Der Wohlstand der Stadt METZ hing während langer Zeit von dem des metzter Weinbaugebietes ab. Das 18. und das beginnende 19. Jht waren die Glanzzeit letzteren. Die Reben erstreckten sich um diese Zeit auf über 5600 Ha im Moseldepartement. Die Gemeinden des Moseltales waren durch den Weinbau tief gekennzeichnet und sind es zum Teil auch heute noch.

PREVOIR L'AN 2 000 !

Qu'on se rassure, l'explosion viticole à laquelle nous assistons n'est pas une mode passagère. Le vin restera pour longtemps un breuvage noble, recherché. Aussi ne faut-il pas s'étonner si dans de nombreux pays la vigne s'étend ; les exemples américains (Californie), africains du Sud et australiens ne sont pas des exceptions. En Europe, les exemples sont nombreux. Le vignoble de la Moselle allemande s'étend sur 12 000 ha et ses produits sont exportés jusqu'aux U.S.A. Les autorités délimitent dans le cadre des remembrements les surfaces réservées à l'extension du vignoble. Face à ce vignoble le Luxembourg s'occupe jalousement de ces quelque 1 250 ha de vignes. Après les difficultés du début du siècle, ce vignoble est en pleine prospérité. Les communes viticoles sont en voie de remembrement. Ce dernier s'accompagne de gigantesques travaux de remodelage des versants. Les bulldozers nivellent les versants, simplifiant le système des terrasses. Les sols sont reconstitués. Les travaux en cours sur la commune de Wormeldange, célèbre par ses produits et sa coopérative, méritent d'être vus, même par le non spécialiste.

Devant l'augmentation de la demande, il faut prévoir l'avenir, l'horizon 2000. La vigne ne peut se planter n'importe où. Il y a donc urgence, pour les autorités compétentes (Equipement, Services Agricoles) à réserver les sites de coteaux. L'urbanisation sauvage doit être bannie. Les sources d'eau qui naissent sur ces côtes doivent être protégées. Il ne faut pas que les générations futures nous accusent d'avoir sacrifié à l'urbanisation, qui peut se réaliser ailleurs, les terroirs susceptibles de produire une des richesses les plus enviées. Et cela est d'autant plus urgent que les experts agricoles prévoient une pénurie de produits alimentaires dans le monde pour la fin du siècle.

Friches, urbanisation ou vignes, voilà le choix pour une des plus belles régions de Lorraine. Le bon sens devrait l'emporter et saisir cette nouvelle possibilité, car, à l'heure actuelle les conditions optima sont réunies pour un renouveau viticole mosellan.

CONCLUSION

UN RENOUVEAU POSSIBLE ET SOUHAITABLE

La présente étude a montré que les véritables causes du déclin sont multiples, mais d'ordre humain. Les problèmes viticoles et vinicoles français, en général, notamment les excédents languedociens et algériens, ont pesé lourdement sur les petits vignobles produisant des vins de pays. La situation frontalière du département de la Moselle a été un autre facteur décisif. Bien sûr l'industrialisation et l'urbanisation ont soutiré une main-d'œuvre nombreuse notamment dans les villages au nord de Metz où la vigne a disparu presque complètement, à l'exception du Val de Sierck. Mais la Rhénanie allemande, les pays du Main et du Neckar, l'Alsace, la Bourgogne, les Côtes du Rhône, la Champagne montrent que vignes et établissements industriels peuvent coexister.

Un certain renouveau du vignoble mosellan est possible. Les terrains en friches représentent plusieurs milliers d'hectares. Le Département dispose de la station de Laquenexy et de deux lycées agricoles à Château-Salins et Courcelles-Chaussy. Les organismes agricoles et administratifs sont bien équipés pour aider à solutionner les problèmes. L'Université de Metz est prête à apporter son aide scientifique.

Sur le plan technique et administratif tous les atouts sont réunis. Certes des difficultés surgiront. Le principal problème, le seul important et décisif, reste celui des hommes. Or, en 1970, les Services Fiscaux de la Moselle recevaient les déclarations de 2 196 producteurs. Il doit être possible de trouver parmi ces derniers des « apôtres » pour le renouveau viticole de la Moselle.

coles mais on trouvait aussi des institutions messines, l'abbaye de St-Avold, les institutions religieuses de Thionville ou Nancy. Le vignoble connu des vicissitudes diverses qu'il est impossible de raconter dans le détail ici. Retenons simplement l'un ou l'autre trait intéressant.

En 1355 le « percepteur » municipal de Metz taxe, aux entrées de la ville 115 000 muids c'est-à-dire près de 150 000 hectolitres de vins. Cela fait plusieurs hectolitres par habitant. Les guerres féodales fréquentes, surtout aux XIV - XV^e, entre la ville de Metz, d'une part, le Duc de Lorraine d'autre part, furent occasionnées, en partie, ou par le désir de garder ou le désir de conquérir ce qui était considéré comme une richesse : la vigne. Celle-ci rendit la défense des villages plus aisés, empêchant les grands déploiements de la piétaille. Et on ne voit pas la cavalerie partir en rangs serrés à l'assaut des bourgs viticoles. Il n'est pas étonnant non plus qu'autour de Metz se soit développée une espèce de « ligne Maginot » consistant en un grand nombre d'églises fortifiées. Alors que peu de villages de la Lorraine « céréalicole » (le plateau lorrain) comptent des églises fortifiées la plupart des églises du Pays Messin avaient à l'origine des fonctions doubles : louer le Seigneur, et défendre le serf et le pichet. Certaines sont issues d'un simple donjon. Malheureusement beaucoup ont été détruites ou remaniées. Mais il nous reste encore de beaux spécimens : Norroy-le-Veneur, Saulny, Lorry-lès-Metz, Lessy, Scy-Chazelles, Vaux, Arry, Lorry-Mardigny, Sillegny. Celle d'Arry, juxtaposition de deux cubes aux formes sobres, occupe, en plus un endroit stratégique, gardant le col qui contrôle le passage stratégique de la vallée de la Seille à celle de la Moselle. Que d'épisodes tragiques pourraient raconter toutes ces églises qui plongent profondément leurs racines dans l'histoire et l'économie du Pays Messin !

La révocation de l'Edit de Nantes, une première catastrophe pour le vignoble aux XVII^e - XVIII^e siècles.

Le Parlement de Metz à travers de nombreux édits s'intéresse au maintien de la qualité du vignoble mosellan en décrétant l'arrachage des vignes d'endroits jusque là réservés à d'autres cultures. Certains de ces édits sont comme des ancêtres de notre législation sur les « Appellations Contrôlées ». Charles Colbert, le frère du grand Colbert, intendant des Trois Evêchés souligne, en 1664, que si à la suite de la guerre de Trente Ans la plupart des activités ont décliné « A présent, il n'y a plus d'autre trafic que celui du vin que le pays (messin) produit abondamment ». C'est une belle preuve de vitalité pour le vignoble, après la guerre de Trente Ans. Cependant, un premier drame se prépare à partir de l'introduction de la Réforme. Au XVII^e siècle, nombre de bourgeois et notamment de Paraïges, ces riches familles messines possessionnées dans le vignoble, passent à la religion protestante. Une bonne partie du vignoble est entre les mains des gens « de la religion prétendue réformée » comme on disait au XVII^e siècle. La famille du pasteur Ferry, l'auteur de la célèbre controverse avec Bossuet, lorsque celui-ci était à Metz, était propriétaire de vignes dans le Pays Messin. Le drame se noue en 1685 lorsque Louis XIV révoquera l'Edit de Nantes. Attachés à leur religion, la plupart se réfugieront à l'étranger, abandonnant leurs biens. Combien étaient-ils ? Certains historiens pensent que près de un tiers de la population messine était protestant à la veille de 1685. C'était cependant la partie la plus riche, la plus active ; leurs biens confisqués furent souvent redistribués après tirage au sort. J'ai trouvé dans les archives de la Moselle un procès verbal de ce genre de redistribution. On arrête un gamin dans la rue pour lui faire tirer les « numéros » placés dans un chapeau. La plupart des bénéficiaires furent des gens riches et... très catholiques. Comme le Parlement de Metz avait été créé en 1633 et qu'il fut pourvu de juristes d'origine bourguignonne on vit beaucoup de ces derniers, déjà propriétaires de vignes en Bourgogne, s'intéresser aux vignobles du Pays Messin. Ceci est significatif de la qualité des vins de Moselle, car si la production locale n'avait pas été bonne ces « seigneurs » ne se seraient pas enracinés dans le Pays Messin et ne seraient pas devenus grands propriétaires viticoles. Le Pays Messin mit un demi siècle pour restaurer sa prospérité, tellement la saignée protestante fut importante. La structure de la propriété explique l'importance du fermage.

au point par Dom Pérignon. En Bourgogne, en Alsace, même phénomène. Le vignoble du Beaujolais s'est étendu de 415 ha en une année (1971-1972). A certains endroits on crée des sols artificiels, utilisant les déblais provoqués par les constructions en ville. Les terroirs viticoles deviennent des milieux artificiels. Le marché du vin est un de ceux qui a le plus d'avenir. Si le scandale des vins de Bordeaux a pu éclater, c'est qu'en partie, certains commerçants n'ont pu faire face à la demande. Cela ne doit pas être une excuse. Mais si certains Bordeaux ont augmenté entre 100 et 300 % en l'espace d'un an, c'est que la demande augmente. Et les prix du Champagne, de l'Alsace, du Bourgogne, du Côte du Rhône ne sont pas restés stables.

Si l'évolution actuelle continue il faudra payer 20 à 30 F une bonne bouteille, dans deux ans. Ou alors se rabattre sur les breuvages œnologiques vendus sous emballage en matières plastiques. Le Français se trouve à un tournant de l'histoire de sa boisson nationale. Les brasseurs sont là pour assurer la relève, car les surfaces cultivées en houblon s'étendent presque partout. Et la consommation de bière augmente rapidement.

L'heure est venue pour les vignobles moins réputés. Il serait intéressant de raconter l'histoire du « Côtes de Provence » et de son lancement. Inconnus ou presque il y a une trentaine d'années, ces vins ont su se gagner une audience internationale.

UN DEMANDE DIX FOIS PLUS FORTE QUE L'OFFRE

Nous pensons que le maximum de facteurs favorables est réuni pour relancer les « Côtes de Moselle ». Sait-on que dans nos restaurants, le vin de pays est réclamé de plus en plus par les touristes ? L'offre couvre 1/10^e de la demande ! Il y a là un marché à prendre. Tel viticulteur de la région de Sierck a vendu sa récolte un an à l'avance. Tel autre des Côtes de Moselle ou de la Seille ne livre qu'à une clientèle privilégiée. C'est comme s'il existait « un marché noir » des vins de Moselle. Qu'il soit blanc (région de Sierck) ou gris (Moselle-Seille) les acheteurs éventuels sont nombreux.

L'EXEMPLE DU TOULOIS

D'ailleurs le Toulinois fournit un exemple remarquable. De jeunes viticulteurs ont procédé à la relance de la vigne à Lucey, Bulligny, Bruley et d'autres communes. A présent la commune de Lucey compte à nouveau plus de 30 ha de vignes. Bulligny approche ce chiffre, alors qu'à Bruley il voisine la vingtaine d'hectares (1).

La demande est telle qu'une bouteille vaut 6 F chez le producteur en 1972. C'est peut-être aussi une conséquence d'une médaille récoltée au Concours Agricole de Paris. Et qu'on ne dise pas que ce travail ne convient plus aux jeunes. Certes le métier de viticulteur a quelque chose de contraignant. Mais être son propre patron, travailler librement, au grand air, sans être soumis à des cadences infernales, tout en étant sûr de vendre sa récolte, voilà de quoi retenir à la terre des jeunes entrepreneurs, volontaires et intelligents.

LE RENOUVEAU : UN PROBLEME D'HOMMES

Arrivons-en à l'essentiel : comment parvenir à ce renouveau ? Bien sûr, nous ne prétendons pas avoir de solutions miracle. Le problème du renouveau est complexe et mérite une concertation entre milieux et personnes intéressés. Mais on nous permettra de faire quelques suggestions.

(1) M. VOGIN : « La reconstruction du vignoble toulinois dans le cadre de l'aménagement rural et urbain rénové », 1970, 87 p. plus annexes. Direction Départementale de l'Agriculture : Meurthe-et-Moselle.

Un témoignage éloquent de la restauration du vignoble mosellan nous est donné par les « Livres-Terriers » que l'abbaye de Gorze, gros propriétaire viticole, fit confectionner à partir de 1742. Ces remarquables livres, ancêtres de nos cadastres, écrits d'une belle plume tout en rondeur, contrastant avec le griffonnage du grand siècle (XVII^e), nous donnent d'excellents renseignements. Novéant comptait, en 1746, 460 jours de vignes, soit 128,8 hectares, Dornot une quarantaine d'hectares. Tous ces villages étaient profondément marqués par la viticulture. La vigne était la culture dominante. En 1850, Novéant aura agrandi son vignoble qui comptera 140 ha. Le XVIII^e siècle marque une prospérité incontestable. On peut facilement s'imaginer ce que pouvait être une commune, lorsqu'on songe à ce que sont les coteaux d'Alsace, de Champagne ou de Bourgogne de nos jours. Des mers de vignes, avec des villages riants, actifs, aux populations plus nombreuses que dans les villages céréalicoles des plateaux encadrants.

Pour bien convaincre ceux qui douteraient de l'importance de la vigne, on reproduira ici les chiffres des surfaces plantées en vignes pour les plus gros villages, en 1802, lorsque le Préfet Colchen en fera le recensement.

Ancy	182,33 ha	Longeville	61,33 ha
Arry	50,81 ha	Lorry-les-Metz	64,19 ha
Ars-sur-Moselle	196,00 ha	Lorry-Devant-les-Ponts	58,80 ha
Augny	44,00 ha	Magny (Metz)	43,60 ha
Le Ban-St-Martin	50,00 ha	Marange	96,10 ha
Châtel-St-Germain	69,00 ha	Marly	31,92 ha
Chazelles	36,00 ha	Norroy-le-Veneur	61,71 ha
(pour un ban de seulement		Nouilly	52,58 ha
58,7 ha)		Novéant	162,50 ha
Chieulles	39,50 ha	Onville	81,00 ha
Corny	128,39 ha	Plantières (Metz)	150,75 ha
Devant-les-Ponts	85,47 ha	Plappeville	83,34 ha
Dornot	43,00 ha	Rozérieulles	47,50 ha
Failly	35,50 ha	Scy	117,50 ha
Fèves	47,88 ha	Semécourt	43,98 ha
Fey	44,33 ha	St-Julien-lès-Metz	127,00 ha
Gorze	57,25 ha	Sainte-Ruffine	40,00 ha
Jouy-aux-Arches	111,72 ha	Vallières (Metz)	79,00 ha
Jussy	50,50 ha	Vaux	62,00 ha
Lessy	70,00 ha	Waville	55,00 ha

Nous ne citons que les communes où la vigne, par rapport au territoire de l'ensemble de la commune joue un rôle important, dominant l'économie villageoise. En 1802 sur les 274 communes de l'arrondissement de Metz 122, soit presque une sur deux pratiquaient la viticulture. Metz est cerné par une couronne de villages viticoles : Plappeville, Ste-Ruffine, Jussy, Vaux, Scy-Chazelles, Vallières, St-Julien, Rozérieulles, Plantières, Longeville, Magny, Le Ban-St-Martin, Augny. On peut vraiment parler d'un vignoble urbain, tant sur le plan de la localisation que sur celui de la structure.

Lorsqu'on pense que les villages des côtes de Moselle sont de petite étendue, oscillant autour de 300 ha seulement, on comprendra que déduction faite de la forêt, la vigne donne l'essentiel du revenu. Un exemple typique est celui de Scy : (1802) :

superficie totale	284 ha
vignes	117,50 ha
pâtis et bois	62,75 ha
terres arables	44,50 ha
prairies	54,75 ha

Champs et prés étaient d'intérêt secondaire.

L'élevage absorbait une partie de la production des champs et des prairies si bien qu'on a pu dire que les bêtes servaient surtout à fabriquer « le fumier » nécessaire à la vigne. Quant aux forêts elles servaient à fournir le bois de chauffage, de construction, mais surtout les échelas nécessaires à soutenir les plants de vignes.

L'originalité du Pays Messin tenait à la prépondérance de la culture de la vigne.

La prospérité régnait encore au début du XIX^e siècle. Elle commence à être entamée à partir de 1840-50.

II. — LES CAUSES DU DÉCLIN.

Le milieu du XIX^e siècle voit une évolution rapide. Trois éléments sont déterminants.

1) Le développement des chemins de fer va entraîner une concurrence accrue des vins du Midi. La construction de la voie ferrée Metz-Nancy, achevée en 1850, détourne du vignoble toute une main-d'œuvre qui auparavant vivait péniblement d'un travail saisonnier. C'est de cette période que date la tradition d'aller « travailler au chemin de fer » dans nombre de communes des côtes de Moselle. Déjà le vignoble est perdant. Il y a plus.

2) L'industrie commence à naître.

3) La ville de Metz se développe. Urbanisation et industrialisation offrent aux détenteurs de capitaux de nouvelles possibilités d'investissements, alors qu'auparavant la terre était la seule richesse sûre. Les bourgeois propriétaires de terres, de vignobles surtout, désinvestissent dans le Pays Messin. C'est ce que l'on appelle la déprise foncière. Les souscriptions d'actions, la construction de maisons de rapport sont plus profitables. Les « vigneron », entendez les métayers et fermiers, croient leurs chances arrivées. Ils achètent les vignes que leurs ancêtres cultivaient. Pour cela ils s'endettent. Ce mouvement de rachat durera jusque vers 1900. Les archives de notaires fourmillent d'actes de ventes mais aussi d'emprunts d'argent. Tel petit vigneron empruntera 5 000 marks-or pour acheter quelques ares de vignes. Tel autre en empruntera 10 000 vers 1895. C'est incroyable ce que les petits vigneron montrent d'attachement à la terre, à la vigne. Ils ne sont guère récompensés car l'annexion de 1871 sonne avec cinquante ans d'avance, le glas du vignoble.

Victime de l'Histoire

En apparence l'annexion de 1871 est avant tout un événement politique. En réalité, comme dans d'autres domaines, les répercussions économiques vont être incalculables.

Les vins du Midi continuent à arriver en Moselle après 1871. Les marchands de vins lâchent petit à petit les vigneron locaux qui n'arrivent plus à écouler toute leur production. Qu'à cela ne tienne. Marchands trévirois, grandes maisons

La loi du 24 décembre 1934 dans son article 8 assure le versement de primes pour l'arrachage des vignes touchées par le phylloxéra. En Moselle un certain nombre de primes seront versées, mais la reconversion du vignoble n'a pas lieu.

La station de Laquenexy vend au cours du 2^e semestre 1938 :

- 12 379 plants de pays
- 12 376 hybrides greffés
- 3 888 hybrides non greffés ;

et au cours du 1^{er} semestre 1939 :

- 14 650 plants de pays
- 4 599 hybrides
- 200 m de bois.

Ces chiffres sont faibles et montrent le peu d'enthousiasme à reconvertir le vignoble. L'importance des hybrides démontre, en plus, l'erreur des choix de cépages qui ne favorise guère l'orientation vers un vignoble de qualité.

LA STATION DE LAQUENEXY SAUVÉE PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MOSELLE

La création de la station de Laquenexy devait contribuer à la reconversion du vignoble lorrain. Malheureusement son existence fut mise en question après 1918. Dans l'esprit des autorités allemandes, la station devait recevoir chaque année, du 15 février au 15 octobre, des stagiaires âgés d'au moins 16 ans. Les stagiaires logèrent sur place et devaient suivre des cours pratiques et théoriques de viticulture. La guerre ne permit pas à la station de réaliser tous les espoirs mis en elle, bien qu'on y greffa au lendemain de 1918, 100 000 sujets par an. Le Ministère de l'Agriculture français ne mit aucun enthousiasme à développer, voire à maintenir la station. Son principal Directeur, M. Aubriot, prit la retraite en 1934 après 30 ans de service. Mais dès 1933, le Ministère de l'Agriculture menaça de supprimer le poste de Directeur. Une subvention de 10 000 F en provenance du Conseil Général, sauva le poste de Directeur de l'établissement. Le 27 septembre et le 1^{er} octobre 1934, le journal « Le Messin » publia deux longs articles intitulés « Une institution locale compromise. L'institut viticole de Laquenexy, station unique en France ». Les articles décrivent minutieusement le fonctionnement de l'établissement en insistant sur le rôle qu'il peut jouer dans la renaissance du vignoble. L'auteur de l'article avance même l'idée d'un coup monté contre les Mosellans. Il termine en demandant : « Les braves Lorrains se laisseront-ils faire sans mot dire ? ». La campagne de presse fut couronnée de succès. Le Conseil Général accepta, en 1935, de prendre en charge la station sous réserve que les terrains, les installations et le matériel étaient cédés gratuitement par l'Etat au Département. Tout n'était pas récent ou jeune. En 1934, l'unique cheval de la station était âgé de plus de vingt ans et il fallait songer à son remplacement...

Sans les aides du Conseil Général la station de Laquenexy eut été supprimée. Pourtant elle a fait ses preuves dans le domaine des recherches viticoles et arboricoles. Elle est largement responsable de la diffusion de nouvelles sortes fruitières. Et son expérience viticole pourrait être mise à profit à nouveau.

III. — LE RENOUVEAU POSSIBLE.

Le voyageur empruntant plus ou moins régulièrement la voie ferrée Metz-Paris peut voir, ces dernières années, de nouvelles parcelles aménagées, plus ou moins artificiellement, à proximité de la voie ferrée en Champagne. Sans cesse on grignote les friches pour étendre les surfaces servant à produire la célèbre boisson mise

TABLEAU IV
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
Superficie du vignoble en 1934 (en hectares)

CANTONS	SUPERFICIE	
	productive	non productive
Boulay	2	—
Bouzonville	1	15
Faulquemont	11	1
Albestroff	40	6
Château-Salins	153	73
Delme	60	15
Dieuze	67	11
Vic-sur-Seille	181	8
Forbach	—	—
Grostenquin	22	4
Saint-Avold	1	1
Sarralbe	—	—
Gorze	241	15
Metz	120	9
Pange	20	10
Verny	79	7
Vigy	94	17
Metz-Ville	4	—
Fénétrange	12	2
Lorquin	—	—
Phalsbourg	—	—
Réchicourt	4	1
Sarrebourog	—	—
Bitche	—	—
Rohrbach	—	—
Sarreguemines	1	1
Volmunster	—	—
Cattenom	45	2
Metzervisse	22	24
Sierck	95	8
Thionville	2	—
Fontoy	—	—
Hayange	—	—
Moyeuvre-Grande	3	—
	1 280	230

Chaque année le Préfet du département prend un arrêté autorisant le sucrage de la récolte pendant la période du 20 septembre au 31 décembre. Cette réglementation est basée sur les lois françaises et allemandes. Egalement en vigueur en Alsace, elle n'a pas empêché ce dernier vignoble de s'orienter vers une production de qualité. Ce n'est donc pas le sucrage qui, à notre avis, a contribué au déclin du vignoble mosellan.

de Coblenze (Deinhardt) et de Mayence (Kupferberg) viennent acheter les vins mosellans. Les vignerons mosellans se spécialisent dans la production du « claret » ou « clairette » propre à la fabrication de mousseux, le Sekt des Allemands. Certaines maisons allemandes installent des « fabriques » de mousseux. Kupferberg en ouvre une à Ars-sur-Moselle, Deinhardt s'établit à Vaux et Moulins. Deux autres « fabriques » sont installées à Metz. Sans parler de la production de ces dernières fabriques la Moselle exporte en 1893 plus de 57 600 hectolitres de « claret » en Allemagne. Les vignerons mosellans, habitant surtout les villages francophones, orientent leurs productions vers le claret dont le prix est supérieur aux autres vins locaux. A la veille du retour à la France, tant espéré, la Moselle est entraîné de devenir une seconde Champagne. Mais le vignoble va connaître des avatars. Phylloxera, oïdium, peronospora portent atteinte dès la fin du XIX^e siècle, à une production de qualité.

Endettés les viticulteurs n'arrivent pas à faire front à toutes les difficultés. Leur individualisme les empêche de se regrouper en coopératives. Car, oh sacrilège ! la coopérative est, en Moselle, d'origine allemande. Le système coopératif Raiffeisen qui sauvera le vignoble rhénan, mosellan allemand, alsacien et luxembourgeois sera rejeté en Moselle. N'ayant pas les connaissances techniques pour se reconverter, se recycler, les vignerons sont à la dérive. Ils sont incapables d'accepter les nouveautés. C'est à la cave autant que dans la vigne que se décide la qualité d'un vin. Or la tradition étouffe tout progrès oenologique. Les Allemands, devant la crise phylloxérique en viennent à prendre des mesures radicales : arrachage des plants touchés, greffe, introduction d'hybrides américains, dédommagement pour pertes. Des études minutieuses sont faites et publiées (voir les rapports annuels sur la lutte contre le phylloxera).

Lentement le vignoble recule. Les mobilisations pendant la guerre 1914-18 accentuèrent les difficultés. Mais le coup de grâce vint assez paradoxalement avec la victoire de 1918.

Le vignoble ayant été obligé de vendre sa production en Allemagne vit ses débouchés subitement fermés en 1918. En 1919 il n'y eut plus d'acheteurs allemands pour la clairette. Et la consommation de gros rouge du Midi et de Champagne devint comme une espèce de manifestation patriotique permettant de tourner en dérision un vin « septentrional », produit dans une région où l'envahisseur à campé pendant un demi-siècle.

Ajoutons que nombre de hauts fonctionnaires nommés dans la région ignoraient le passé brillant des côtes de Moselle et l'on comprendra combien notre département dans nombre de domaines a été victime des vicissitudes politiques. Et ces traces ont été imprégnées dans les paysages.

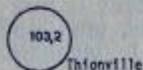
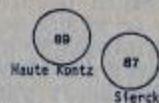
Les essais de reconversion du vignoble après 1918 ne donneront jamais rien de solide. Mirabelle et fraise malgré d'importantes possibilités ne sont guère encouragées. Et on ne comprend pas comment le milieu agricole le plus riche, le plus prometteur de la Lorraine, je veux dire les côtes de Moselle, ne retient pas l'attention des responsables mosellans. Le seul avenir des côtes est-il le choix entre une urbanisation sauvage et l'extension des friches ?

L'histoire si riche, si attachante, des côtes et de leurs villages incite à penser qu'il y a une autre solution. La renaissance du vignoble mosellan ne relève pas de l'utopie.

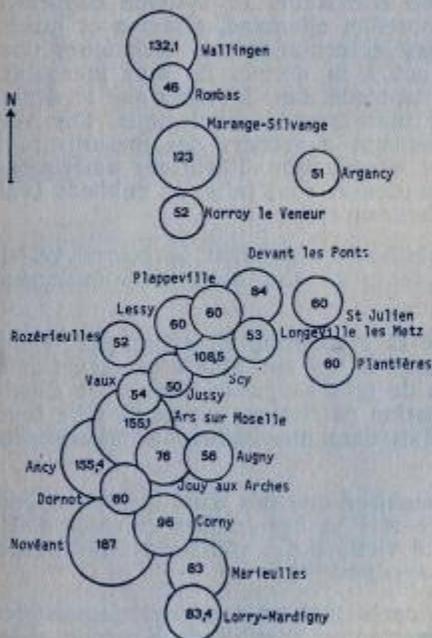
Mais avant de parler du renouveau tournons-nous vers l'étude de quelques points particuliers, montrant les défaillances et faillites humaines.

LES RAVAGES DU PHYLLOXERA

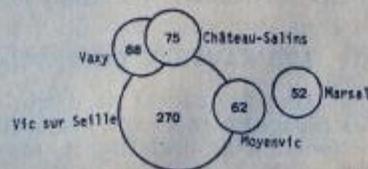
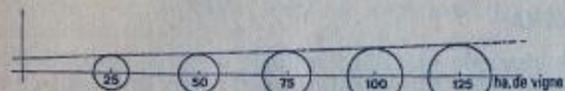
Une des causes de déclin du vignoble mosellan résidait dans la multiplicité des cépages plantés sur une même parcelle. Sans doute la vendange se faisait-elle en fonction de ces cépages, mais une exploitation rationnelle n'était guère possible.



SURFACES CULTIVÉES EN VIGNE
DANS LES COMMUNES MOSELLANES
POSSÉDANT PLUS DE 50 ha DE VIGNE
-1898-



0 2 4 6 km



Cette lettre adressée au Préfet appelle plusieurs remarques.

- 1 Les commerçants ne voient de solution définitive que dans la reconversion du vignoble. Il faut rechercher avant tout la qualité.

La viticulture était encore bien vivante en 1921. Lors de la réunion de l'Assemblée Générale du Comité de Metz, à Ars-sur-Moselle en 1921 (cf. le Lorrain du 31 octobre 1921) les problèmes viticoles furent âprement débattus devant les députés Schumann et Sérot. La présence de ces derniers montrent l'importance que la viticulture avait encore sur le plan politique.

- 2 La reconversion ne pouvait se faire que grâce à une législation appropriée, à des aides spécifiques. La législation viticole française ne permettait guère de solutions régionales. Et de fait rien ne vint par la suite. Les seules aides viendront du Conseil Général de la Moselle.
- 3 L'attitude des marchands amenaient des risques. Utiliser les autorisations, pour le coupage aux fins d'exportations, favorisait d'avantage les vins du Midi que ceux de la Moselle.
- 4 Petit à petit, les marchands glissèrent des vins de Moselle vers les vins du Midi et d'Algérie, délaissant les viticulteurs locaux.
- 5 La période transitoire incluse dans le Traité de Versailles était de durée trop courte pour permettre une reconversion importante. Cette période transitoire aurait dû être accompagnée de mesures effectives et efficaces en faveur des vigneron mosellans. Ce ne fut pas le cas.
- 6 L'Allemagne produit essentiellement des vins blancs. Il ne faut donc se faire aucune illusion sur l'importance des exportations de vins rouges destinés au coupage sur le marché allemand.
- 7 La politique viticole et la politique commerciale doivent viser à sauvegarder le marché local. Or les commerçants vendaient plus de vins du Midi que de vins mosellans.
- 8 Quant à l'affirmation que le contingent de vins exportables était plus important que la production locale, elle est fautive. En 1920 on a produit 163 881 hectolitres de vins en Moselle, en 1922, 202 400. Or la Chambre de Commerce de Metz indique que le contingent auquel la Moselle avait droit, était de :

— 81 130 hl en 1920

— 67 000 hl en 1921

— 67 000 hl en 1922

— 67 000 hl en 1923

— 67 000 hl en 1924

En étudiant les chiffres de la production viticole, on constate toutefois, que pour la période 1920-1924, seule l'année 1923, avec 31460 hl, a connu, du fait de mauvaises vendanges, une récolte déficitaire. L'attitude des commerçants à l'égard du coupage a cependant entraîné un recul constant de la production. La superficie plantée en vignes recule rapidement et régulièrement (cf. tableau III et IV). En 1934 on ne compte plus que 1280 ha. On y retrouva toujours les 3 noyaux principaux : Pays Messin, Coteaux de la Seille, Val de Sierck. Mais alors qu'avant 1914, les vignes classées non productives étaient généralement de nouvelles plantations, à partir de 1930, il s'agit de vignobles abandonnés.

Par contre les marchands pouvaient l'attester facilement, ayant exporté vins mosellans et « français » avant 1914 vers l'Allemagne.

D'autre part, la loi locale permettait des coupages dans des proportions 49-51 %, tout en gardant l'appellation d'origine. Or, la plupart des marchands utilisaient des vins du Midi pour les coupages réduisant d'autant la part des vins mosellans. Ces pratiques étaient préjudiciables aux vins de la Moselle. La période de transition découlant du Traité de Versailles aurait dû, aurait pu inciter à convertir le vignoble mosellan vers un vignoble de qualité, comme ce fut le cas de l'Alsace qui sortit de la crise viticole plus prospère que jamais. Il n'en fut rien en Moselle, l'attitude des marchands n'étant pas suffisamment prévoyante. C'est qu'ils tenaient, absolument, aux coupages des vins mosellans avec des vins d'autres provinces françaises. Encore une fois cela n'incita pas à régénérer le vignoble mosellan avec des plants de qualité. Vins du Midi et d'Algérie pesèrent lourdement sur l'avenir du vignoble mosellan.

L'attitude du Syndicat du Commerce de Vins de Gros de la Lorraine est intéressante. Sous la signature de son Président, ce dernier fait paraître le 1^{er} juillet 1921 un texte dont nous reproduisons l'essentiel : « Nos vins rouges de Moselle ne peuvent en aucune manière supporter la concurrence des vins des anciens départements... Remarquons toutefois, que l'Allemagne n'achète nos vins qu'après qu'ils ont été améliorés par un coupage avec des vins de fort degré et de belle couleur du Midi ou du Centre de la France. La loi allemande du 7 avril 1909, étant encore en vigueur, chez nous, sous le nom de « loi locale », considère comme « vin de Lorraine » ou « vin d'Alsace » nos vins mélangés jusqu'à 49 % de vins plus riches.

Sous ces désignations nos vins coupés peuvent être expédiés en Allemagne en franchise de douane, et notre viticulture en même temps que notre commerce bénéficient ainsi de l'avantage que la mère patrie a réservé par les articles 68 et 268 du Traité de Paix à ses chers départements reconquis.

Par une erreur incompréhensible, les viticulteurs d'Alsace et de Lorraine protestent contre le coupage des vins d'exportation lorrain. Ils revendiquent le droit d'exportation exclusivement pour leur produits bruts.

Absolument étrangers aux nécessités commerciales, ils n'admettent pas que les anciens départements bénéficient de l'art. 268 du Traité de Versailles en livrant les vins nécessaires pour rendre les nôtres vendables. Cette conception est d'autant plus erronée que le contingent exportable fixé par la France, après vérification notariée de la comptabilité 1911-13 des exportateurs, dépasse le chiffre moyen de nos récoltes ».

Notre corporation, composée de plus de trois cents notables commerçants de la Moselle, connaît à fond le vignoble, ses besoins et ceux du commerce des vins, qui traverse en ce moment une formidable crise. Elle ne voit que deux moyens de sauver l'un et l'autre.

C'est d'abord de profiter sagement des dispositions des art. 68 et 268 en laissant au commerce le soin de faire, pendant les quatre années, qui nous restent à courir, une exportation intense de vins de Lorraine mis au goût de l'acheteur.

C'est ensuite d'encourager dès maintenant les viticulteurs à employer le prix très rémunérateur des vins que leur achètent les exportateurs à moderniser leurs méthodes de culture viticole et à remplacer partout les cépages grossiers par des replants à raisins fins, dits petites races.

Les premières récoltes de ces vins fins arriveraient à peu près à l'époque où l'art. 268 cessera de jouer et où le marché allemand sera définitivement fermé à nos vins rouges. Mais nous aurons alors des vins fins et délicats, ces vins célèbres d'avant 1870, que toute la France achètera à des prix qui nous permettront de nous passer des Allemands.

Nous venons vous prier, Monsieur, d'appeler l'attention du gouvernement et du parlement sur les dangers que nous signalons, et d'employer votre haute influence à les faire éviter pendant qu'il en est encore temps.

Signé le Président du Syndicat
L. FEBVREL
à Novéant-sur-Moselle ».

Le phylloxera a fait son apparition en 1866 à Plantières où il sévira particulièrement. Mais c'est après 1877 que l'arrondissement de Metz sera sévèrement touché. En 1878 on y détruit environ un hectare de vigne pour enrayer la progression du mal. A voir la statistique des arrachages de vignes, on peut dire que c'est à partir de 1892-93 que la crise phylloxérique entre dans sa phase virulente. En effet en 1892, on arrache 3,3 ha à St-Julien, et 7,2 ha à Vallières. L'année suivante ce sont 9 ha à Vallières et 2 ha à Vantoux. Au total on avait arraché, en 1905 :

Plantières : 2,4 ha. — Ancy-sur-Moselle : 4,0 ha. — St-Julien : 11,9 ha. — Vallières : 34,7 ha. — Scy-Chazelles : 27,9 ha. — Vantoux : 15,4 ha. — Châtel-Saint-Germain : 10,5 ha.

132,2 ha de vignes avaient été arrachés officiellement jusqu'en 1905. A titre de comparaison, on n'a arraché à la même date (c'est-à-dire entre 1876 et 1905) que 44,6 ha dans le département du Haut-Rhin, et 11,1 ha dans le département du Bas-Rhin. A voir ces chiffres, il faut admettre que la crise phylloxérique a été plus sévère dans le département de la Moselle que dans les deux départements rhénans.

Pour y remédier on demanda en 1892 aux établissements viticoles Simon Louis Frères à Plantières, près de Metz, d'établir des pépinières pour les vignes. Les vigneronns devaient pouvoir y trouver des plants de la région de Sierck, d'Ars et d'Ancy. Il faudra cependant attendre encore dix ans pour voir la création de la station d'essai vinicole de Laquenexy.

Certaines communes étaient particulièrement frappées. A Vallières on arrache :

10 963 pieds en 1887. — 12 232 pieds en 1888. — 11 225 pieds en 18889. — 28 241 pieds en 1890. — 10 785 pieds en 1891. — 46 691 pieds en 1892. — 62 883 pieds en 1893. — 2 594 pieds en 1894. — 15 200 pieds en 1895. — 66 437 pieds en 1896.

En 1905 on vait arraché au total 288 903 pieds à Vallières, 848 507 à Scy-Chazelles, 234 952 à Lessy, 321 758 à Châtel-St-Germain, 252 933 à Ancy (1). Le Pays Messin était particulièrement touché.

L'arrachage concernait aussi bien des plants infestés que des plants sains. Ces derniers étaient arrachés pour constituer des zones de protection.

Les autorités allemandes décelèrent les foyers de telle manière à procéder au sauvetage des zones non atteintes. A Scy-Chazelles la première atteinte est notée en 1880. Sur une superficie de 135 ha on déclara 107 foyers comptant 5 802 pieds malades. Entre 1880 et 1895 on n'arriva à stopper la progression du phylloxera qu'une seule fois. Entre 1889 et 1900 plus de 27 ha furent anéantis.

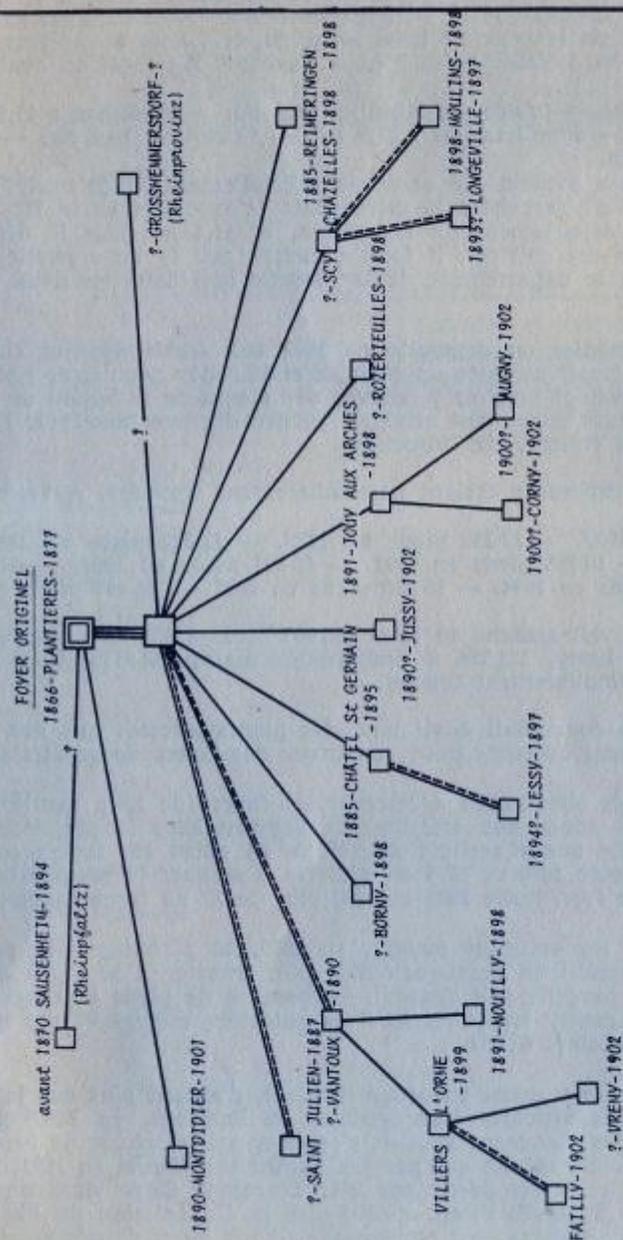
A Vallières les autorités payent, en 1889, 40 pfennings par pied de vigne arraché. Les vigneronns en demandaient 60. On transige à 50 pfg à condition que l'ensemble de la parcelle soit dégarni. Le nombre de pieds arrachés est relativement faible. Par contre lorsqu'en 1893 les autorités versent 70 pfg le chiffre des plants arrachés atteints 62 883.

L'arrachage ne se passe pas sans incident, d'autant plus que la crise touche surtout les villages viticoles francophones. A Vallières, en 1890, des incidents éclatent lorsque des vigneronns veulent s'opposer à l'arrachage de force. La presse se fait l'écho de cette affaire qui passera devant le tribunal en 1891. Le « Reblauskravall von Vallières » est décrit par « Le Lorrain ». Onze vigneronns accusés de violence et d'injure contre l'Etat, c'est-à-dire la Commission du Phylloxera, sont jugés à Metz. Cinq accusés sont condamnés à trois jours de prison, deux à quatre jours. Quatre sont acquittés. Le procès tenait de Clochemerle et du procès politique.

(1) Selon le compte rendu de la « IVe Commission sur l'état de l'agriculture ». Fascicule imprimé en allemand : « Die Bekämpfung der Reblaus in Elsass-Lothringen im Jahre 1905 ».

EXPANSION DU PHYLLOXERA 1866-1902

(PLANTS INTRODITS DE COGNAC EN 1866)



Les chiffres à gauche des noms de lieux indiquent la date de la première infection constatée ou supposée. Les chiffres à droite signalent l'année de la découverte du premier foyer d'infection.

— Infection résultant d'une importation mécanique — Infection due aux conditions naturelles

SOURCE: D'après les archives agricoles ARCY. DEP. SÉRIAL

C.E.G.M. 73.11.29.

ont exporté purement et simplement des vins du Midi, la preuve c'est qu'il ne nous ont pas acheté des vins». De leur côté les négociants déclarent « qu'ils n'ont fait qu'user strictement des droits qui leur ont été dévolus. Ils seraient tout disposés d'acheter aux viticulteurs, ce qui reste de leur récolte s'ils n'avaient déjà épuisé tout leur contingent. »

Il est certain que des abus ont été commis ; le contingent à surtout profité aux commissionnaires et aux marchands de vins. Et cela pour deux raisons. D'une part il fallait démontrer, pour profiter du contingent à l'exportation, qu'on avait exporté en Allemagne avant 1914. Les petits et moyens vigneronns étaient absolument incapables d'en fournir les preuves.

TABLEAU III
VIGNES, VINS ET VIGNOBLES EN MOSELLE

Années	Nbre de viticult. ayant fait une déclarat	Superf. totale en product. en ha	Superf. non encore en product. en ha.	Total en ha	Quant. récoltée en hl	Valeur en F
1920	?	3 128	1 040	4 168	163 881	25 401 555
1922	?	3 030	630	3 660	202 400	9 917 600
1923	?	2 940	690	3 630	31 460	3 932 500
1924	?	2 800	720	3 520	114 520	11 452 000
1925	?	2 560	740	3 300	50 180	4 792 190
1926	?	1 940	560	2 500	23 280	6 774 480
1928	?	1 760	560	2 320	41 000	15 088 000
1929	?	1 178	104	1 286	52 410	13 028 772
1931	4 108	1 230	340	1 570	45 630	6 798 870
1933	4 305	1 240	240	1 480	33 230	6 679 230
1935	5 672	1 320	180	1 500	75 370	7 612 370
1937	6 029	1 300	200	1 500	45 530	10 252 710
1938	5 920	1 352	174	1 526	56 243	17 435 330
1942	?	sans renseignements				
1949	3 883	665	15	680	13 600	?
1955	5 642	740	20	760	33 300	?
1956	4 488	730	10	740	25 350	?
1959	4 800	700	?	700	17 500	?
1970	2 196	221	?	221	11 900	?

Sources : Ministère de l'Agriculture.

A titre de comparaison on donnera les chiffres de 1970 concernant les quatre départements lorrains.

	Superficie des vignes en production en ha	Nombre de personnes ayant fait une déclaration de récolte	Quantité de vins récoltés (en hl)
Meurthe-et-Mos.	587	4 265	31 500
Meuse	122	738	5 700
Moselle	221	2 196	11 900
Vosges	285	2 419	10 800
TOTAL	1 215	9 618	59 900

Alors que les vignobles métropolitains stagnaient, voire reculaient, le vignoble algérien faisait plus que doubler entre 1914 et 1935. Les premières victimes furent les petits vignobles métropolitains, produisant des vins de pays. Les plus exposés étaient ceux de la périphérie septentrionale.

Pourtant, au lendemain de 1918, les côtes de Moselle étaient encore profondément marquées par la culture de la vigne. Si le déclin est rapide, cela n'est pas toujours la faute des responsables locaux. Une des graves erreurs, soulignée par le Directeur des Services Agricoles du Département de la Moselle de l'époque, fut de ne plus appliquer, à partir de l'Armistice, la réglementation allemande (à vrai dire législation locale). En effet, le 18 août 1919, le Commissaire du Gouvernement à Metz devait publier un arrêté déclarant que « La circulation des sarments, plants et greffes de vignes est libre sur tout le territoire d'Alsace-Lorraine ». Ainsi des plants infestés purent gagner librement la Moselle. Le Directeur des Services Agricoles du Département essaya bien d'obtenir de la Compagnie des Chemins de Fer Alsace-Lorraine, l'ouverture de deux stations de désinfection des plants à installer dans les gares de Novéant et Nouvel-Avrécourt. Le Directeur des Chemins de Fer ne répondit pas à cette requête. Des plants malades en provenance d'Alsace mais aussi de la Maison Maclet-Botton de Villefranche-sur-Saône furent ainsi introduits.

Il faut souligner le rôle joué par le Directeur des Services Agricoles de la Moselle dans la défense du vignoble mosellan. Dans sa correspondance avec le Préfet, il souligne les dangers prévisibles. Dans une lettre du 8 mars 1920, il indique que le vignoble de Sierck ainsi que celui de la Haute-Seille ne sont pas encore atteints par le phylloxéra. Il pousse à des mesures de protection. A propos de celui de Sierck, il écrit qu'il ne peut dire « s'il a été épargné du fait de conditions de milieu spéciales ou du fait de l'application des mesures très sévères contre le phylloxéra édictées par les dispositions allemandes du décret du 2 décembre 1902 et de la loi du 6 juillet 1904 ». Cette lettre fait suite à une autre datée du 25 février 1920 et qui mérite d'être, partiellement, reproduite : « Dans ce milieu que j'ai décrit, il est probable que si le phylloxéra s'y implante, le vignoble sera détruit en peu d'années, ce qui amènera la ruine totale dans une série de communes.

Dans leur détresse, les vigneron ne seront-ils pas tentés d'accuser l'administration française d'avoir manqué de prévoyance et de les avoir moins bien protégés que l'administration allemande ?

Pour ces motifs, j'exprime l'avis que la situation du vignoble de Sierck soit l'objet d'une étude spéciale faite au besoin avec le concours des intéressés. Je ne me fais pas d'illusion sur l'efficacité de ces mesures. Comme l'expérience l'a démontré en France et ailleurs, le phylloxéra finit toujours par gagner les milieux indemnes, malgré les précautions prises. Un jour ou l'autre, il est malheureusement à présumer qu'il envahira le vignoble de Sierck.

Malgré cela, je crois bien servir les intérêts des vigneron de cette région en conseillant de prendre des mesures pour retarder le plus possible l'échéance fatale et en même temps l'administration française, pour éviter qu'un jour elle ne soit taxée d'imprévoyance ».

Cette lettre, étonnante, de la part d'un haut fonctionnaire pose bien le problème. L'avenir du vignoble mosellan, toutefois, ne se décide pas en Moselle. De l'enquête dont il était question dans la lettre, on ne trouve nulle trace dans le dossier. La haute administration décevra les vigneron mosellans.

Le traité de Versailles avait entraîné une période transitoire de 5 ans pour l'écoulement des vins mosellans en Allemagne. Les articles 68 et 268 du traité, prévoyaient des contingents d'exportation annuels en tenant compte des expéditions de 1911 à 1913. La participation à ces expéditions démontra le conflit persistant entre marchands de vins en gros et viticulteurs mosellans. C'est la Chambre de Commerce et d'Industrie de Metz qui était chargée d'octroyer les autorisations d'exporter. Mais bientôt les vigneron protestent. Ceux d'Ancy et de Novéant écrivent « ...que les marchands de vins sous couleur d'exporter des vins « allogènes »

car les moindres frictions entre indigènes et autorités entraînaient des conséquences politiques dans la région annexée francophone. Mais dans un autre domaine il est intéressant de noter que le journal strasbourgeois « Strassburger Post » écrivait à l'occasion de ce procès qu'à Vallières on pouvait bien vivre avec 1 ha de vigne en rapport.

Le « Frankfurter Zeitung » écrivait le 19-5-1911, qu'en Alsace-Moselle, les autorités avaient dépensé, jusqu'en 1911, plus de 4,5 millions de marks pour la lutte contre le phylloxéra dans 117 communes infestées, totalisant 2 790 foyers. La moyenne de la dépense s'élève ainsi à 1 630 marks par foyer ou 38 900 marks par commune touchée.

Il peut être intéressant de jeter un coup d'œil, à l'époque où sévit le phylloxera, sur la répartition de la vigne par village et par arrondissement (cf. tableaux I et II).

TABLEAU I
TOTAL DES VIGNES DANS LES COMMUNES
POSSEDANT PLUS DE 50 HA DE VIGNES
(ANNEES 1893 et 1898)

COMMUNES	TOTAL DES VIGNES en 1893	VIGNES EN RAPPORT en 1898
Vic-sur-Seille	280,00	270,00
Ars-sur-Moselle	175,12	155,12
Ancy	165,94	155,44
Novéant	145,00	187,00
Scy	135,00	108,50
Wallingen (Vitry-sur-Orne, Clouange et dépendances)	132,19	132,19
Marange-Silvange	123,00	123,00
Thionville	109,29	103,29
Kœnigsmacker	100,02	75,02
Corny	95,00	96,00
Jouy-aux-Arches	90,00	76,00
Vaxy (Château-Salins)	91,00	88,00
Devant-les-Ponts	84,00	84,00
Lorry-Mardigny	83,42	83,42
Sierck	80,00	87,00
Château-Salins	75,00	75,00
Saint-Julien	74,22	60,00
Haute-Kontz (Sierck)	71,00	89,00
Moyenvic	70,00	62,00
Augny	66,00	56,00
Plappeville	65,00	60,00
Plantières (Metz)	64,00	60,00
Lessy	62,00	60,00
Rombas	60,73	46,00
Marieulles	60,71	83,00
Dornot	58,54	60,00
Vaux	57,00	54,00
Argancy	55,96	51,50
Longeville-lès-Metz	55,00	53,00
Rozérieulles	54,02	52,02
Jussy	52,43	50,43
Marsal	56,00	52,00
Norroy-le-Veneur	53,00	52,00
TOTAL	2994,59	2854,93

AVIS

A raison du danger extraordinaire qui menace les vignobles par l'introduction illicite de plants de vigne munis de leurs racines, provenant du dehors, surtout maintenant que le phylloxéra a fait son apparition dans l'arrondissement de Metz-campagne, l'administration, à l'approche de la période de plantation, rappelle publiquement que l'envoi et l'introduction de plants de vigne munis de leurs racines, provenant d'un autre pays ou d'une autre circonscription viticole, spécialement aussi des bans de Plantières, Queuleu, Vallières, Vantoux, Saint-Julien et Ancy-sur-Moselle,

sont sévèrement interdits.

Les Commissions locales formées pour la surveillance des vignes sont en même temps instamment invitées à observer scrupuleusement l'instruction qui leur a été communiquée, particulièrement les dispositions du chiffre I qui traitent des plantations nouvelles, et à signaler sans considération aucune toutes les contraventions.

METZ, le 10 mars 1888.

**Le Président de la Lorraine,
Baron de HAMMERSTEIN.**

Metz. — Gazette de Lorraine.

Affiche illustrant la lutte contre le phylloxera.
Archives Dép. de la Moselle. Série A.-L.

par le professeur Pacottet de l'Institut national agronomique de Paris, révélait que de nombreux plants acquis de tierce personne n'étaient pas purs. Sur dix plants, trois en moyenne, étaient faux. Cet aspect souligna la nécessité d'une plantation menée scientifiquement afin d'avoir des plants convenables. La création de la station semblait donc entièrement justifiée. Mais quelques grands propriétaires essayaient de leur côté de produire des plants nouveaux.

En 1905 le gérant du domaine Kloss und Forster (Scy-Chazelles) se plaint de l'insuffisance des plants nobles susceptibles d'aider à la reconstitution du vignoble. Il en faudrait, en 1905, plus de 1 300 000. Or on n'en produit que 9 000. La station de Laquenexy donnera la même année et pour la première fois 2 000 plants. Les firmes allemandes essayaient de lutter contre les fléaux touchant le vignoble. A Scy-Chazelles la firme Kloss und Förster avait aménagé en parcelles d'essais une superficie de 30 ares. D'autres firmes à « Champagne » réservaient 10 à 20 ares aux recherches.

Le problème des plants de qualité fut important. Leur production en nombre suffisant eut permis de résoudre le problème de la reconstruction du vignoble. Mais ce problème ne fut résolu ni avant ni après 1918.

LA PERIODE 1918 - 1940 VOIT UN DECLIN ACCELERE

Le retour des trois départements à la France, en 1918, marque un tournant dans la viticulture lorraine et alsacienne. De vignobles méridionaux qu'ils étaient, dans l'espace allemand, les vignobles alsaciens et lorrains deviennent marginaux, septentrionaux dans l'espace français. Désormais c'est à travers les problèmes de la viticulture méridionale qu'il faut voir les problèmes. Mais il y a plus. Le développement du vignoble algérien, en compensation des vignobles méridionaux touchés par le phylloxéra entre 1870 et 1918, va peser lourdement sur la situation de tous les vignobles français.

Le poids du vignoble algérien et l'attitude du commerce local.

En 1870 le vignoble algérien ne s'étendait que sur 12 500 ha et la production ne couvrait que les besoins locaux (200 000 hl). En 1890, après un premier afflux de viticulteurs languedociens ruinés par le phylloxéra, l'étendue du vignoble se chiffrait à 110 000 ha avec une production de 3 millions d'hectolitres. Les 150 000 ha furent atteints en 1900. Touché à son tour par le phylloxéra le vignoble algérien, toutefois, s'agrandira rapidement après 1918. Il couvre 399 977 ha en 1935, produisant 18 millions d'hectolitres.

Il conviendrait d'ajouter à cette surface, celles des vignobles marocains : 18 000 ha en 1945 et tunisiens : 41 000 ha en 1940.

Les vignobles « coloniaux » ont ainsi pesé lourdement, entre les deux guerres, sur les vignobles français. Les chiffres suivants le suggèrent aisément (1).

Evolution des vignobles français et algérien :

	Métropole	Algérie
1914	1 524 000 ha	148 000 ha
1921	1 506 000 ha	215 000 ha
1934	1 479 000 ha	387 000 ha
1935	1 509 000 ha	399 000 ha

(1) P. MARRES : « La vigne et le vin en France », p. 204 coll. A. Colin 1950.

le phylloxera. En 1905 la station comptait 7 ha dont 4 ha en vignes. Le sol avait été creusé, au préalable, sur 60 à 70 cm de profondeur et muni de drains. La station de Laquenexy devait profiter, en partie, de l'expérience viticole de la station de Colmar dirigée par le célèbre Oberlin natif de Beblenheim, un des grands villages viticoles des collines alsaciennes. A Laquenexy on construisit une maison vigneronne avec cave, des serres ainsi qu'une station de météorologie agraire. L'établissement de Laquenexy travailla en relation directe avec la « Commission viticole de Lorraine » (Weinbaukommission für Lothringen). Celle-ci écrit dans son rapport de 1905 : « La nécessité de la prochaine reconstitution du vignoble de la haute vallée de la Moselle (Département de la Moselle) par la formation d'un personnel instruit est une évidence qui s'impose d'elle-même ». On insista sur la nécessité de former des spécialistes du greffage. Des cours de greffe d'une durée minimum d'une semaine étaient prévus. Le nombre de participants à chaque groupe ne devait, pour des raisons d'efficacité, dépasser dix. Un commissaire spécialiste, ainsi que le directeur de l'établissement, Aubriot, devaient diriger ces cours. En plus de cet aspect pratique on prévoit dès 1905 des cours théoriques donnés en Allemand et Français. Ces cours étaient couronnés par un diplôme de « greffeur » pour lequel le candidat devait au cours d'une journée de dix heures avoir réalisé trois cents greffes impeccables. Après une pratique de trois ans et un nouvel examen les candidats pouvaient obtenir un diplôme de « Maître de greffage » (Propfmeister Diplom).

En dehors de ces cours destinés à former un personnel technique on organisa des cours « pour amateurs ».

La station de Laquenexy ne fait qu'organiser d'une manière suivie ce qui a été conçu vers la fin du XIX^e siècle sans continuité. En effet un cours de lutte antiphyloxérique (Reblauskursus) avait été organisé à Metz du 2 au 6 juillet 1899, comptant 21 participants. De 1896 à 1900 huit stages d'une durée cinq jours chacun ont réuni 173 personnes ; 158 d'entre elles ont passé l'examen de fin de stage.

La surveillance du vignoble s'intensifie à partir de 1896. Entre 1896 et 1900 toutes les communes viticoles plantant plus de 1 ha de vignes sont visitées. Jusqu'en 1904 on avait arraché au total 2 491 000 pieds de vigne dans le département de la Moselle, concernant une superficie de 132,2 ha. Le rapport des deux chiffres montre d'ailleurs que la densité de vignes c'est-à-dire le nombre de pieds à l'hectare était très élevé, avec près de 2 pieds au m². (Mode de plantation 0,60 × 0,50 m).

Laquenexy essaye d'adapter de nombreux cépages inconnus, ou presque, jusque là en Moselle.

En 1905 on comptait à Laquenexy, à titre expérimental :

— Riparia Portalis	3 672	pieds
— Rupestris du Lot	4	pieds
— Solonis	432	pieds
— Riparia X Rupestris	101 343 pieds
— Riparia X Rupestris	3 306 90 pieds
— Riparia X Rupestris	3 309 60 pieds
— Aramon X Rupestris	1 201 pieds
— Cabernet X Rupestris	33	A 110 pieds
— Mourvèdre X Rupestris	1 202 646 pieds
— Chasselas X Berlandière	41	B 10 pieds

TOTAL

5 568 pieds

Ces cépages-mères (Mutteranlagen) réservèrent quelques déceptions. En effet une analyse effectuée en 1904, pour le compte de la station de Laquenexy,

Bekanntmachung.

Angesichts der außerordentlichen Gefahr, welche dem Weinbau durch unbefugte Einfuhr fremder Wurzelreben besonders jetzt nach Auftreten der Reblaus im Landkreise Metz — droht, wird mit Rücksicht auf die bevorstehende Pflanzperiode hiermit öffentlich darauf aufmerksam gemacht, daß die Verfertigung resp. Einführung von Wurzelreben aus einem anderen Lande oder Weinbaubezirke sowie bis auf Weiteres speziell auch aus den Gemarkungen Plantières, Quenten, Vallières, Vantoux, St. Julien und Nancy a. d. Mosel

verboten ist.

Zugleich wird an die zur Beaufsichtigung der Weinberge gebildeten Orts-Kommissionen das dringende Ersuchen gerichtet, die ihnen ertheilte Instruktion, insbesondere die von Neupflanzungen handelnden Bestimmungen sub Ziffer I derselben gewissenhaft zu beachten und Uebertretungen unmissverständlich zur Anzeige zu bringen.

Metz, den 10. März 1888.

Der Bezirks-Präsident:

Freiherr von Hammerstein.

VI. 780.

Metz, Kehlringers Holzdruck.

Affiche illustrant la lutte contre le phylloxera.
Archives Dép. de la Moselle. Série A.-L.

Rassemblés par arrondissement les chiffres montrent une très large concentration au profit de la région messine (Côtes de Moselle) et de la Vallée de la Seille. Le vignoble du Val de Sierck apparaît à travers les chiffres relatifs à l'arrondissement de Thionville.

TABLEAU II

LA VIGNE PAR ARRONDISSEMENT EN 1893 et 1898

ARRONDISSEMENT	NBRE COM. VITICOLES	NBRE COM. non VITICOLES	EN PROD.	NON PROD. 1893	TOTAL	EN PROD. 1898
Metz Ville	—	1	—	—	—	—
Metz-Campagne	109	44	2 863,40	253,10	3 116,50	2 781,41
Boulay	34	66	117,56	42,06	159,62	105,78
Château-Salins	101	31	1 533,65	122,13	1 695,78	1 720,85
Thionville	59	44	901,55	115,14	1 016,69	955,30
Forbach	31	56	100,44	6,59	107,03	108,19
Sarrebourg	23	82	69,91	1,73	71,64	67,56
Sarreguemines	17	56	73,00	—	—	—
TOTAL	374	380	5 665,57	543,09	6 208,46	5 774,62

Sources : Reichsland - Elsass-Lothringen.

Sans doute constate-t-on une régression entre 1893 et 1898, mais le commentateur du « Reichsland » indique qu'au cours des dix dernières années, dans l'arrondissement de Château-Salins, la vigne a gagné environ 300 ha. Il semble donc que la restauration soit en cours. Avec 5 774 ha de vignes, en 1898, le département de la Moselle est encore fortement viticole.

Aussi les attaques du phylloxéra, de l'oïdium, du péronospora et d'autres maladies sont elles combattues par les autorités. Mais la méthode ne semble pas au point.

L'ECHEC DU MOUVEMENT COOPERATIF

Les années 1894 et 1895 avaient donné de mauvaises récoltes. Mais la détresse des vigneronn mosellans n'est pas un fait isolé. On sait combien la crise viticole a sévi en France à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle (1). En 1907 éclatèrent les tragiques événements du Languedoc où un régiment envoyé contre les manifestants se mutina. La célèbre Confédération Générale des Vignerons issue de la crise devait regrouper tous les vigneron touchés par la mévente. En Allemagne le mouvement coopératif naquit dans le vignoble de l'Ahr (vignoble bonnois) autour des années 1850. Frédéric Wilhelm Raiffeisen le structura dans un mouvement solide et efficace qui porte encore aujourd'hui son nom.

Au cours de l'année 1896 est créée la coopérative du Pays Messin (Weinbaugenossenschaft des Metzter Landes). Elle a le statut des coopératives, conformément à la loi impériale de 1889. Le texte détaillant les statuts comporte dix pages imprimées. Le but de la coopérative est de vendre le vin et l'alcool produits en partant des vignes et des marcs de ses adhérents. Le texte ressemble à celui des coopératives rhénanes ou mosellanes allemandes nées vers la même époque. Chaque adhérent doit acquérir, au moins, une part sociale de douze marks. Il ne doit livrer que du vin naturel ; les marcs ne peuvent être vendus à des marchands.

(1) Cf. R. Dion : « L'histoire de la vigne et du vin en France des origines au XIX^e siècle ».

5. Malgré tout cela, je suis persuadé que nous aurions conclu des affaires, si mon opinion avait prévalu dans la dernière séance de notre conseil d'administration ».

M. Mayaux est sévère mais réaliste. Il a oublié d'ajouter que les marchands, de plus en plus, ce sont les négociants allemands de Trèves, Mayence, Coblenze, voire de la vallée de l'Unstrut. Les commerçants locaux avaient abdiqué largement.

LE PROBLEME COMMERCIAL

Comme dans beaucoup d'autres régions viticoles, le vigneron de la Moselle est avant tout un individualiste.

Le compte rendu de la réunion des fournisseurs de Clairette du vignoble messin du 14 septembre 1890 donne quelque lumière sur les problèmes commerciaux. Cette réunion rassemble une dizaine de marchands de Clairette. A travers leurs doléances on voit que la qualité du vin a baissé. Aussi exigent-ils :

1. — D'interdire l'ouverture simultanée des vendanges dans toutes les localités au gré des vigneronn. Cette pratique n'existerait que depuis quelques années. Or la maturation n'est pas égale partout.

2. — « Il est absolument inadmissible que dans le cas qui nous occupe le vendeur s'arroge seul le droit d'effectuer à sa guise la livraison de la marchandise sans tenir compte de l'acheteur ni des nécessités du pressurage, des cuvaisons, etc. Il en résulte que nous sommes écrasés d'ouvrage, débordés de marchandises que nous ne pouvons pas tirer bon emploi du raisin ni prendre régulièrement livraison des arrivages, donc perte et mécontentement général ».

3. — Que le directeur du cercle (Kreis) intervienne pour que la maturité du raisin soit respectée.

4. — L'assemblée fait appel à tous les membres pour qu'on n'accepte que le raisin mûr.

L'abus inqualifiable, qui n'existe que depuis quelques années, de vendanger sous la pluie est absolument condamné.

Enfin, le vigneron dont le raisin a été refusé par un marchand vend à un concurrent.

Il ressort de ce compte rendu que les vigneronn du Pays Messin ne sont pas disciplinés. Que l'intérêt commun de la viticulture est bafoué. Que les marchands ne dominent plus le marché. C'est la raison de leur abandon. L'entente entre vigneronn et marchands ne s'est donc pas réalisée.

La situation des vins de Moselle est aggravée par le fait que la législation vinicole allemande ne protégeait pas suffisamment les vins naturels. En effet, vers la fin du siècle on fabrique toutes sortes de boissons appelées vins en partant de marcs de raisins, de raisins secs, voire d'ingrédients chimiques. Le 17 février 1898 des viticulteurs mosellans réunis à la mairie de Vic adressent une pétition au Landesauschuss demandant la suppression des vins artificiels.

La tentative d'imposer ces vins amène des protestations véhémentes des vigneronn mosellans. Il est vrai que dans un pays de buveurs de bière (l'Allemagne d'alors) cette tentative n'éveilla pas trop de résistance. Mais il est incontestable que l'immigration en Moselle de citoyens en provenance du Reich (Altdeutschland) ne pouvait que favoriser la consommation de la bière. C'est après 1870 que se créèrent à Metz toute une série de brasseries qui connurent une prospérité croissante.

LES ESSAIS DE RESTAURATION AVANT 1914
LA CREATION DE LA STATION CENTRALE D'ESSAIS DE LAQUENEXY

La lutte contre le phylloxera s'intensifie à partir de 1900. La création le 1er octobre 1902 de la station centrale d'essai (Zentrale Versuchsanstalt) à Laquenexy près de Courcelles-sur-Nied devait être l'élément essentiel de la lutte contre

Ainsi le vignoble mosellan est-il en train de se spécialiser à la veille de la guerre de 1914-18 dans la production de vins destinés à la fabrication de mousseux. La structure du vignoble s'y prête d'ailleurs. En effet les petits propriétaires avaient hâte de réaliser leurs récoltes au lendemain des vendanges. Seuls les « grands » propriétaires continuaient à produire des crus. Ce fut le cas de H. Gerdolle propriétaire à Saint-Julien-lès-Metz. Alors que certaines vignes, il est vrai, plantées dans des rectangles de 60 cm sur 50 cm donnaient dans la région de Château-Salins jusqu'à 100 hl/ha, H. Gerdolle dans ses vignes de qualité faisait des récoltes de 30 à 40 hl/ha.

Il existait certains domaines à la réputation bien établie. Ce fut le cas du Château de Marimont près de Dieuze ou encore du « Gut » Salival à Morville. On rencontra les crus lors des remises de prix à l'occasion des Congrès viticoles allemands. A celui de Trèves, en 1889, différents établissements viticoles mosellans reçurent des récompenses :

- Les hospices Sainte-Madeleine de Thionville;
- M. Mea, viticulteur à Dornot;
- M. Guépratte, viticulteur à Ancy.

A propos de l'échec du mouvement coopératif un des responsables, M. Mayaux écrit dans « Le Lorrain » en 1896 : « Pourquoi le Syndicat (coopérative) a-t-il échoué dans les marchés de Clairets à la vendange de 1896 ? »

1. Et d'abord la faute la plus directe en retombe non sur ceux qui sont syndiqués, mais bien sur ceux qui ne le sont pas. Si la grande masse des propriétaires avaient fait partie du Syndicat, les marchands qui auraient voulu des raisins ou du Clairet n'auraient pu faire autrement que de s'adresser à eux. Devant l'abondance exceptionnelle de cette année, les adversaires étaient hardis, ils se sentaient les coudées franches en dehors du Syndicat, et ils n'avaient que l'embarras du choix.

Pourquoi tous les vigneron ne pouvaient-ils, ou n'osaient-ils pas se syndiquer ? C'est là une autre question qui sera examinée en son temps.

2. Le mauvais temps qui n'a cessé de régner pendant deux mois consécutifs a jeté au moment des plus actives transactions l'indécision chez tous les grands commerçants qui tiennent à la bonne qualité et qui ont craint de s'avancer pour être obligés de reculer ensuite... Nous sommes les nouveaux ; ils ne nous ont pas encore vus à l'œuvre. De peur de mal réussir ils ont continué comme par le passé.

3. Les marchands du pays, les intermédiaires, qui ont su conquérir le monopole de l'écoulement de nos vins blancs, ont redoublé d'activité pour le conserver. Ils ont parcouru et fait parcourir l'Allemagne en tous sens ; ils ont fait de grands sacrifices pour garder leurs clients. Nous autres au contraire, nous avons calculé avec notre caisse et... nous sommes restés chez nous. C'était une faute. Les clients ne viennent pas, si l'on ne va pas les chercher.

4. Et notre installation ! Nous avons d'abord parlé d'avoir ensemble divers petits propriétaires dans le même pressoir ; mais voilà ! nous n'aimons pas travailler en commun. Chacun voulait avoir son chantier et sa marchandise à part.

L'acheteur, au contraire, ne peut éparpiller ni son temps, ni son activité entre 10 ou 12 chantiers différents ; il veut avoir affaire à un seul et tenir son acquisition dans le même local et sous la même clef. Immédiatement avant la vendange on songea bien à emprunter un ou deux pressoirs dans chaque localité, mais quand les marchands passèrent rien n'était prêt. Les pressoirs n'étaient ni lavés, ni débarrassés, et disparaissaient sous un tas d'objets de toutes sortes qui ne parlaient pas en notre faveur. Il ne suffit pas de dire : ce sera bientôt fait. Voyez les marchands ; comme chez eux tout brille, comment se prépare un mois à l'avance ! Regardez-les donc et faites de même. Puisqu'il faut quand même débarrasser les pressoirs, pourquoi ne pas le faire plus tôt ?

Les membres s'engageaient à verser une cotisation en fonction de la surface de vignes. Trois catégories étaient distinguées :

1. — Les vigneron possédant moins de soixante-sept ares payaient trois marks par an.
2. — Ceux qui exploitaient entre 67 et 150 ares versaient six marks.
3. — Les exploitants de plus de 150 ares de vignes contribuaient à raison de douze marks.

Chaque adhérent versait, en plus, 0,50 mark par hectolitre de vin vendu par la coopérative.

Intéressant à noter sur le plan linguistique : l'assemblée générale des adhérents était convoquée par des communiqués paraissant dans deux journaux rédigés en français « Gazette de Lorraine » et « Le Lorrain » ainsi que dans deux journaux publiés en allemand « Lothringer Presse » et « Metzger Zeitung ».

Trois organes dirigeaient la coopérative :

1. — L'assemblée générale (Generalversammlung).
2. — Le conseil de surveillance (Aufsichtsrath).
3. — Le comité de direction (Vorstand).

Chaque commune a droit à un représentant au Conseil de Surveillance par 25 membres inscrits. Mais le nombre de représentants à ce dernier ne pourrait dépasser 15. Au cas où il risquerait d'être plus nombreux il choisit lui-même ses 15 membres.

Dans chaque commune les coopérateurs choisissent un des leurs pour être l'agent local (Vertrauensmann) de la coopérative. C'est lui qui dresse l'état des vins à vendre dans la commune. Il accompagne les acheteurs éventuels lors de leurs tournées chez les producteurs.

Le siège social de la coopérative était établi à Metz, 61, rue Serpenoise. Le mouvement coopératif n'eut guère de succès.

Le premier comité démissionna en 1898, étant incapable de prendre des décisions importantes. Le Oberförster (garde forestier principal) Gerdolle d'Ancy sera chargé de la direction de la coopérative. Il propose différentes mesures, notamment l'extension de la capacité de la cave coopérative et surtout la vente aux enchères des vins. Mais un premier essai de vente aux enchères au café Bastien à Metz n'attira qu'un marchand trévirois et de nombreux curieux.

L'échec a des causes multiples.

1. — La qualité des vins restait inégale. Le vignoble mosellan continuait à produire des vins rouges, rosés (Clairet), voire blancs. Beaucoup de vigneron continuaient à planter plusieurs cépages sur une même parcelle. Le tri n'était pas toujours réalisé. Le calendrier des travaux, lors des vendanges, était de ce fait plus compliqué. Le Clairet étant, essentiellement, produit par cuvaïson ne se prêtait pas tellement aux coupages. C'est un vin très individualisé.

2. — L'individualisme des vigneron n'était corrigé par aucune instruction suffisante. La Moselle n'avait pas de véritable école de viticulture qui eut pu former une génération de viticulteurs éclairés ; la station d'essai de Laquenexy ne put jouer son rôle à plein. Malgré les contacts avec la viticulture française de véritables réformes ne virent pas le jour. Il y eut bien des vigneron lorrains à voyager dans les vignobles français. On fit appel à des professeurs français de réputation internationale. Des greffeurs (Pfropfer) français furent engagés à Metz (1898). Cela ne suffit pas.

3. — L'attitude des commerçants ne fut pas moins décisive. Il n'y eut pas d'entente entre viticulteurs et commerçants locaux. Bien au contraire, à lire la presse de l'époque — « La Gazette de Lorraine » et « Le Lorrain » — on a l'impression que les relations étaient tendues. Le « Syndicat du Commerce des vins et spiritueux de la Lorraine » au cours d'une réunion tenue en 1898 à l'hôtel de ville de Metz étala ses différends avec les viticulteurs locaux. Le secrétaire du syndicat, E. Lanique, insista sur le rôle d'intermédiaire entre les producteurs et les consommateurs joué par le commerce des vins. Un appel adressé au Syndicat Viticole (coopérative) n'eut aucun résultat. Les articles publiés par les commerçants, se plaint E. Lanique, ont entraîné une polémique avec les viticulteurs. Le chancelier de l'Empire avait réuni à Berlin le 6 février 1899 une commission consultative composée de viticulteurs, de négociants en vins et de chimistes experts afin d'apporter des modifications à la législation sur les vins. Cette réunion devait alimenter une longue polémique. Le différend négociants - viticulteurs porta sur l'appellation des vins. En effet, des modifications importantes devaient concerner la législation relative aux vins de cuvée. Or, un vin de cuvée est le produit obtenu par la fermentation d'eau sucrée versée sur des marcs frais de raisins plus ou moins pressurés.

E. Lanique parlant de ces vins, en appelant aux chimistes, s'écrie : « Ce produit est donc incontestablement sain et hygiénique ». Et un peu plus loin il dit : « Pourquoi donc alors combattre ce produit fin de siècle si j'ose m'exprimer ainsi puisqu'il est pour la Lorraine le plus souvent plus hygiénique que le jus de vigne. Eh bien, Messieurs, c'est justement à cause de cette composition régulière et inattaquable, c'est précisément à cause de ses qualités permanentes que le viticulteur proteste contre la fabrication de vin de cuvée. Est-ce bien réellement une raison pour combattre ce dérivé de la vigne ? Oui, peut-être, en se plançant du point de vue particulariste du viticulteur ; mais si l'on considère les intérêts généraux - et nous prétendons que ce sont ceux-là seuls dont on doit s'émouvoir et s'occuper - nous répondons non ».

E. Lanique avance des chiffres. « Que se passait-il en France alors ! Eh bien, de l'autre côté de la frontière, les mêmes raisins, et sur le même côté, s'achetaient 20 marks. Quant aux vins de 1898, ils se cotent ici actuellement 17,60 marks la hotte, alors que les mêmes vins de l'autre côté de la frontière se vendent à peine 8,80 marks. Cependant, Messieurs, en France la fabrication et la vente du vin de cuvée sont interdites. Non, notre viticulture n'est pas en péril ! ».

Cette appréciation, avec le recul du temps, nous paraît catastrophique. Partout, en période de difficultés la seule solution des viticulteurs a été la recherche de la qualité. Là où on a maintenu la « grosse » production les difficultés n'ont pas tardé. L'attitude des négociants en vins allaient, on peut s'en rendre compte aujourd'hui, à l'encontre des intérêts et des viticulteurs et du vignoble de la Moselle. De telles erreurs se payent chèrement. Et l'affirmation suivante, toujours de E. Lanique, ne fait qu'accentuer le malaise : « Mais tout besoin a son quart d'heure de Rabelais ; ce n'est pas tout de vouloir chopiner, il faut pouvoir le payer, et si le riche, le citoyen aisé peut s'offrir du vin aux taux cotés actuellement dans notre vignoble, il est certain que l'ouvrier, le malheureux qui peine toute la journée, tant dans les usines que dans les champs, ne peut s'offrir ce luxe. Et l'on oserait ôter à ce pauvre déshérité de la fortune une des seules jouissances qu'il puisse se procurer actuellement sans nuire à sa santé ! ». En somme il existait, au moins, deux catégories de consommateurs, selon le porte parole officiel des négociants en vins. Cela fait penser à la célèbre phrase de Herrmann Goering : « Les riches peuvent acheter du beurre, les pauvres de la margarine ». La préoccupation des négociants locaux n'était nullement de venir au secours du vignoble mosellan, mais de faire des affaires. Ils laissaient ainsi toute latitude aux négociants allemands ou de « Altdeutschland » comme on disait alors.

Le Claret se prêtait remarquablement à la fabrication de mousseux (Sekt) appelé souvent « Champagne ». En 1892 la quasi totalité de la récolte de Longeville-lès-Metz est vendue aux importantes fabriques de mousseux Kupferberg à Mayence et Deinhard à Cobence. Les prix oscillent entre 56 et 100 Marks l'hecto-

litre. La même année à Scy la presque totalité de la récolte est vendue à la Firma Kloss und Forster de Freiburg an der Unstrutt (aujourd'hui en R.D.A.) et à M. Bromberger fabricant de mousseux à Scy. A Fey une partie de la récolte est achetée par M. Muller négociant à Eltville un des hauts lieux de la viticulture rhénane (Rhin moyen). Le même commerçant achète la quasi totalité des vendanges à Vezons-Marieulles. Une autre firme allemande qui a installé une fabrique de mousseux à Vaux, les Etablissements Gräber, achètent de grosses quantités de raisins et de vins à Ban-Saint-Martin, Devant-les-Ponts et Plappeville. On pourrait multiplier les exemples. Petit à petit les négociants locaux perdent pied. Leur conception économique, à voir celle d'E. Lanique, y contribue fortement.

La Moselle, une seconde Champagne à la veille de 1918 ?

La production de « Claret » ou « Claret » blanc issue d'un cépage rouge a avantaagé l'évolution vers la production de mousseux.

Au lendemain de l'annexion le département de la Moselle exportait 25 000 hectolitres de Claret permettant la fabrication d'environ 3 millions de bouteilles de « Champagne ». L'essor de l'industrie du mousseux (Schaumwein-industrie) en Allemagne à la fin du XIX^e siècle est en partie liée aux importations de Claret mosellan. D'une manière concomitante s'est développée, avec la production et l'exportation de Claret, la valorisation des marcs à des fins de fabrication de vins de cuvée. Ils permettaient de fabriquer de « petits Bordeaux » (Kleine Bordeaux) pour les consommateurs de l'Allemagne du Nord... Le prix élevé payé pour les Clarets invitait à cette fabrication. Le Congrès de la viticulture allemande, de 1889, qui s'est tenu à Trèves fit débattre le thème : « Quelles sortes de vignes plantées en Allemagne sont le plus apte à la fabrication de mousseux ? ». H. Gerdolle, secrétaire général de l'Association Centrale de l'Agriculture Lorraine, y traite largement le sujet. Alors qu'en 1889 les vins rouges courants se vendent environ 50 Marks l'hectolitre, les Clarets sont payés entre 52 et 64 Marks, les meilleurs atteignant 70 Marks. Or le Claret est vendu immédiatement après les vendanges alors que les vins rouges doivent être stockés pendant deux ans (ils doivent se « calmer » d'où l'expression allemande de « Stille Weine »). La production de Claret est donc nettement plus intéressante puisqu'en plus du prix intéressant le capital n'est guère immobilisé.

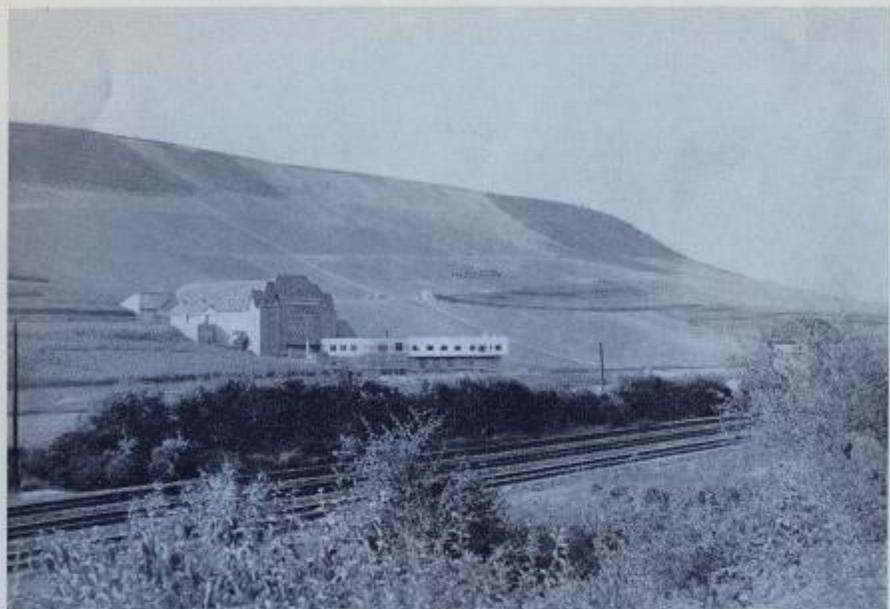
Aussi n'est-il pas étonnant que les exportations de vins mosellans vers l'Allemagne en vue de la fabrication de mousseux ne cessèrent d'augmenter vers la fin du siècle :

1889 - 90	47 962 hectolitres
1890 - 91	46 063 hectolitres
1891 - 92	45 242 hectolitres
1892 - 93	42 907 hectolitres
1893 - 94	57 674 hectolitres

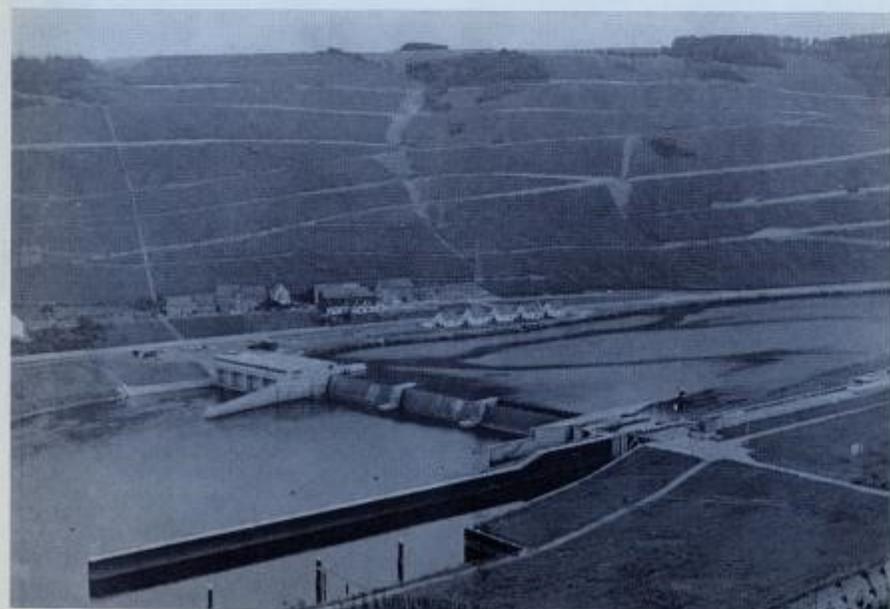
L'augmentation constante du prix était un autre facteur favorable :

1870	32 à 40 Marks l'hectolitre
1881	52 Marks l'hectolitre
1882	52 Marks l'hectolitre
1883	60 Marks l'hectolitre
1884	64 Marks l'hectolitre
1885 } 1886 }	entre 40 et 50 Marks l'hectolitre (mauvaises années)

On apprend au Congrès de Trèves qu'en 1850 on comptait 43 fabricants de mousseux en Allemagne produisant 1 275 000 bouteilles. En 1885 on en compte 150 et 6 millions de bouteilles.

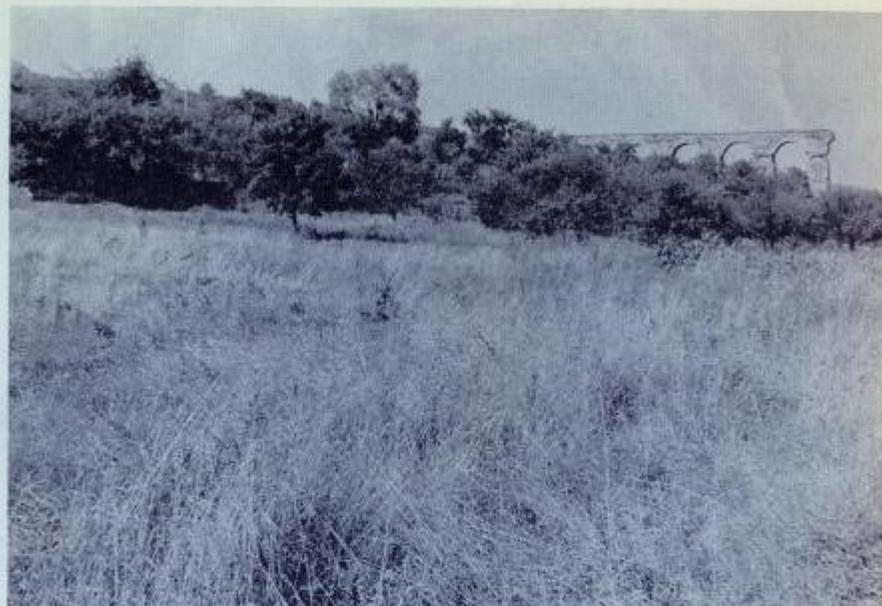


7. — LUXEMBOURG. Commune de Wormeldange. Versant entièrement remanié dans le cadre du remembrement. Jeunes plantations de vignes (1972-73). Le complexe bâti abrite la coopérative de Wormeldange.



8. — Moselle allemande (Vallée moyenne - Région de Wintrich). Versant entièrement remembré. Chaque parcelle est accessible grâce à un chemin goudronné. Barrage-écluse sur la Moselle canalisée.

Photos F. Reitel.



1. — La grandeur romaine (acqueduc romain à Ars-sur-Moselle) contemple un paysage agricole en ruines.



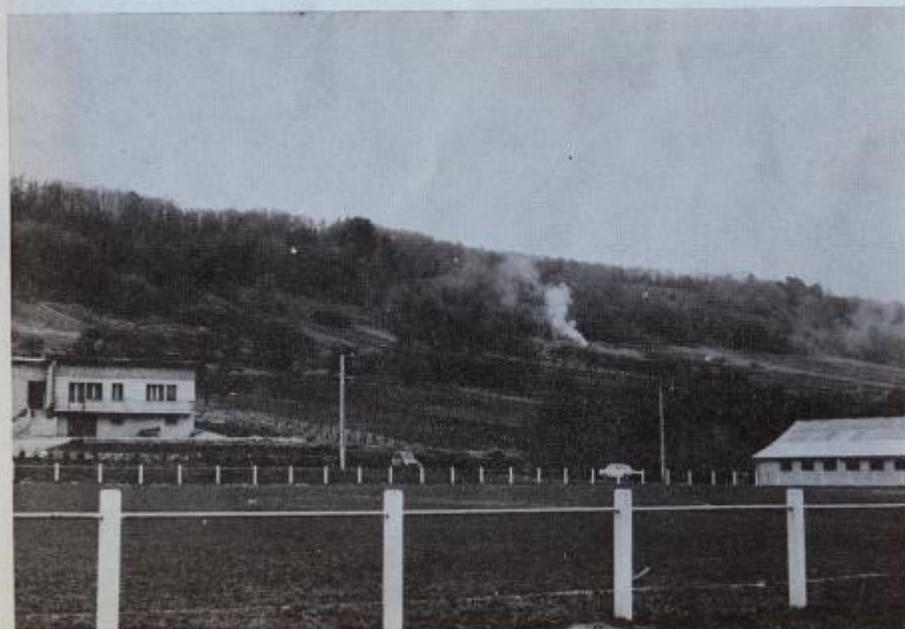
2. — Ancy-sur-Moselle (au Sud de Metz). La côte de Moselle à l'abandon. Anciens terroirs viticoles presque entièrement en friches.

Photos F. Reitel.



3. — Vigne en friche, « Le Jambon »,
Novéant-sur-Moselle.

Photo B. Muller



4. — La reprise de la vigne dans le Toulais (Commune de Lucey - automne 1972).

Photo F. Reitel.



5. — WINNINGEN (Vallée de la Moselle au S.-O. de Coblenz).
Versant entièrement aménagé en terrasses. Un paysage déjà méridional.



6. — COCHEM. (Vallée moyenne de la Moselle - R.F.A.).
Coopérative viticole centrale (Raiffeisen).

Photos F. Reitel.